

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Haesaert, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	93 639,00
	Réalisé :	10 944,00
	Reste à réaliser :	42 450,00
Recettes :	Prévu :	93 639,00
	Réalisé :	90 038,34
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	100 810,00
	Réalisé :	57 198,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	100 810,00
	Réalisé :	94 014,32
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	79 094,34
Fonctionnement :	36 816,03
Résultat global :	115 910,37

Considérant que les résultats ci-dessus sont en tous points conforme avec la comptabilité tenue par la Trésorerie de Neufchâtel-en-Bray ;

Après en avoir délibéré, la Présidente n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- ☐ D'approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget maison médicale,
- ☐ D'arrêter les comptes 2024 du Budget maison médicale, comme suit :
- ☐ En section d'investissement : 79 094,34 €
- ☐ En section de fonctionnement : 36 816,03 €
- ☐ De reprendre les résultats de clôture 2024 dans le budget 2025

Pour extrait conforme, la Présidente,

BILOQUET Armelle

